

# ÉPREUVE DE LANGUE ET CULTURE ANCIENNES

## TRADUCTION ET COMMENTAIRE D'UN TEXTE LATIN

### ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

**S. Aubert-Baillet, L. Ciccolini, B. Goldlust, J.-C. Jolivet, C. Notter**

**Coefficient : 3 ; Durée : 6 heures**

C'est avec une vive satisfaction que le jury a vu cette année la moyenne de la nouvelle épreuve de latin associant une version à un commentaire littéraire progresser nettement par rapport à la session précédente, passant de 8,90 à 9,34/20. En outre, le nombre de copies notées entre 14 et 20 a fortement augmenté, passant de 39 en 2012 à 66 en 2013, pour un nombre de compositions quasi identique.

Plusieurs facteurs d'explication peuvent être envisagés : la présence de plusieurs commentaires remarquables, qui ont enthousiasmé les correcteurs par leur finesse littéraire, leur clarté et leur rigueur ; une meilleure préparation des candidats, qui ont appris à se plier à deux exercices de nature fort différente dans un laps de temps assez court sans sacrifier l'un ou l'autre, en déployant des qualités distinctes mais complémentaires pour mener à bien cette tâche. À ce propos, certaines recommandations s'avèrent identiques dans les deux cas et la correction du français, la qualité de l'orthographe, la présentation formelle des copies sont autant de points auxquels le jury a accordé, cette année comme les précédentes, une attention toute particulière. Dans le cadre plus précis du commentaire, rappelons que celui-ci doit être fermement structuré, selon un développement de forme soit linéaire soit composée, comporter une problématique ainsi qu'une annonce de plan dans l'introduction et être étayé par des citations latines accompagnées d'une traduction précise.

Le texte proposé cette année était tiré du *De Ira* de Sénèque (III, 16, 3-18, 2) et portait sur les dangers de la colère des puissants.

## Version

La partie centrale du passage était à traduire. Dans le premier segment de la version (*nam Telesphorum...perdidisset*), les propositions au subjonctif plus-que-parfait introduites par *cum* ont été malmenées par certains candidats insuffisamment attentifs au mode et au temps des verbes *abscidisset* et *perdidisset*. Dans le même passage, la traduction de *pauit* a donné lieu à de nombreuses erreurs : le terme a souvent été traduit comme parfait du verbe *paueo*, alors que le contexte montrait sans ambiguïté possible qu'il s'agissait de celui de *pasco*.

Dans la suite du texte, bien des contresens ont été commis sur l'expression *super haec* : la morphologie interdisait pourtant de rattacher aux ablatifs *genibus manibusque* la forme *haec*, qui est un accusatif neutre pluriel dépendant de la préposition *super*. Dans la même phrase, nombre de candidats ont achoppé sur le terme *pedum*, qui a trop souvent été pris – au mépris de toute logique syntaxique et sémantique – pour une forme du mot *pedum*, *-i*, n. (« houlette »). On rappellera à cette occasion que, si le dictionnaire est évidemment un outil indispensable à la version latine, il doit être utilisé avec discernement et ne saurait en aucun cas dispenser d'une analyse morphologique et grammaticale des termes et de leur contexte : celle-ci amenait à identifier en *pedum* le génitif pluriel de *pes*, *pedis*, m. (« pied »), dépendant ici de *in usum*. Un peu plus loin, *lateribus* a été traduit dans un assez grand nombre de copies comme s'il s'agissait d'une forme du mot *later*, *-eris*, m. (« brique »), au lieu de *latus*, *-eris*, n. (« côté, flanc ») : une telle confusion entraînait inévitablement, là encore, un lourd contresens sur le passage. Quant à la forme *uisentibus*, elle nécessitait une analyse et une traduction précises : on a affaire ici au datif pluriel du participe présent du verbe *uiso* (à distinguer de *uideo*). Dans la dernière partie de cette phrase, il fallait voir que *factus*, participe parfait au nominatif masculin singulier, se rapporte à la personne de Téléphore et a pour attribut *monstrum*, tandis que *poena sua* est à l'ablatif singulier.

Dans la phrase suivante, une partie des candidats a peine à traduire convenablement le superlatif *dissimillimus* et le comparatif *dissimilior*. Surtout, un grand nombre d'entre eux ont été gênés par les relatives *qui illa patiebatur* et *qui faciebat*, considérant qu'elles avaient pour antécédent *homini*, alors qu'il s'agissait en réalité de relatives sans antécédent.

Enfin, dans la dernière phrase du passage à traduire, l'expression du regret dans le passé (*utinam...mansisset nec...transisset*) a souvent été rendue de manière fort approximative, voire fautive. Il fallait également être attentif à la coordination négative par *nec* et bien voir qu'il était impossible de rattacher arbitrairement au premier membre de la phrase (*ista saenitia...mansisset*) les termes qui appartenaient au second (*in Romanos mores...transisset*).

## Commentaire

Dans l'ensemble, le texte a été bien compris par la majorité des candidats, mais sa difficulté résidait peut-être dans son apparente simplicité, au point qu'il a parfois suscité des développements paraphrastiques qui se contentaient de résumer le passage sans même en dégager la structure. Celle-ci, pourtant, offrait un premier niveau d'analyse puisqu'elle consistait en une progression chronologique et géographique, Sénèque s'attachant d'abord à décrire le courroux de tyrans orientaux (Darius, Xerxès), puis helléniques (Alexandre, Lysimaque) et enfin de Romains ayant sévi vers la fin de la République (Sylla, Catilina), afin de souligner l'universalité de la barbarie et d'en proposer une nouvelle définition qui n'en fasse plus le simple antonyme de la civilisation grecque puis romaine.

Un autre angle d'approche, souvent ignoré dans les copies, pouvait consister à s'interroger sur la différence de statut entre les trois types d'*exempla* cités, à travers l'étude du rattachement problématique de la fin du texte à la thématique générale du traité sénéquien, à savoir la colère. Si le terme *ira* figure à trois reprises dans l'ensemble du passage, il est rattaché explicitement par deux fois aux souverains perses, puis une dernière fois, au pluriel et de façon globale (*suppliciorum irarumque barbaria*), à tous les auteurs de supplices mentionnés avant cette formule, parmi lesquels figurent Alexandre et Lysimaque. Il ne s'applique donc que de façon très lâche, dans la dernière partie du texte, à Sylla ou à Catilina en tant que responsables de la mise à mort lente et raffinée de M. Marius (et non C. Marius, comme quelques étourdis l'ont écrit : il s'agissait bien ici de son neveu). Par ailleurs, il aurait été intéressant de relever que la colère adoptait des formes ainsi que des visées distinctes au fil du texte : de la colère « pédagogique » des rois perses, désireux d'administrer une leçon à des pères suppliants, le passage évolue vers une colère impulsive liée au désir d'asservir son entourage - passion ô combien condamnable aux yeux des Stoïciens - dans le cas d'Alexandre, puis vers une colère dénuée de tout motif apparent, et d'autant plus scandaleuse, pour le châtiment infligé à Lysimaque et Téléphore, et enfin vers une cruauté qui semble être exempte de colère, se repaissant d'elle-même dans le cas des bourreaux romains de Marius. L'attaque de Marius contre Catulus, qui le conduisit au suicide, puis l'assassinat ignominieux dudit Marius par Sylla ravalent au même rang tortionnaire et supplicié, ne provoquant au fond qu'une seule victime réelle, mais entièrement innocente : la *res publica*, dont la personification finale évoque en une image frappante les guerres civiles de la fin du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.

Sous l'angle méthodologique à présent, les correcteurs souhaitent rappeler qu'il convient de ne pas plaquer artificiellement sur le texte étudié les éléments d'un cours reçu pendant l'année de préparation ou de lectures orientées par le thème au programme. Ainsi, faute de connaître avec précision le contexte de rédaction du *De Ira*, ce que n'exigeait pas l'exercice du commentaire,

beaucoup ont supposé, à tort, que l'ouvrage était adressé à Néron alors qu'il date vraisemblablement du début des années 40 et qu'il est dédié au frère aîné de Sénèque, Novatus, auquel renvoyait l'expression *dabo tibi*. Il est donc antérieur d'une quinzaine d'années au *De Clementia*, un traité manifestement bien mieux connu des étudiants mais fort différent dans sa visée : voir dans ce passage un « anti-miroir du prince » en biaisait donc la lecture et en occultait la dimension universelle et philosophique. L'auteur se livre ici à une critique fondamentale du pouvoir en tant qu'il corrompt les âmes, et sans attendre des candidats une connaissance parfaite de l'éthique du Portique, on déplore que nombre de copies n'aient pas au moins mentionné que Sénèque était un philosophe, stoïcien de surcroît (certains l'ont même qualifié d'épicurien) et qu'à ce titre, il concevait la passion comme une rébellion de la raison contre elle-même, un mal qui devait être éradiqué sous peine de transformer l'homme en animal. Quelques excellentes copies, en revanche, ont indiqué - sans forcément lui assigner son nom technique, mais il ne s'agissait certes pas là d'une épreuve de philosophie ancienne - que la mention des victimes suivait une gradation correspondant aux cercles de l'*oikeiôsis* puisque sont touchés successivement des fils, des amis et enfin la communauté politique tout entière.

D'autres aspects en revanche ont été bien perçus : l'opposition entre humanité et animalité, voire monstruosité, la valeur édifiante des *exempla*, l'*hybris* du tyran, le renversement des lieux communs (les Perses, barbares par excellence aux yeux des Grecs, semblent toutefois moins sauvages qu'eux), le paradoxe d'une culture qui ne rend plus l'homme civilisé mais sanguinaire, la théâtralité des supplices, tant pour le lecteur que pour les protagonistes, et de façon plus générale la dimension spectaculaire du récit. Les parallèles avec les tragédies de Sénèque ou avec les déclamations rédigées par son père, Sénèque le Rhéteur, étaient dans ce cadre tout à fait bienvenus, surtout lorsqu'ils étaient assortis de références à la tyrannie sous l'angle politique (*l'odium regni* à Rome) et philosophique (le tyran en tant qu'être en proie à ses passions, selon l'analyse qu'en offre Platon dans la *République*).

Le jury a par ailleurs apprécié les copies qui ont procédé à une analyse approfondie des aspects stylistiques et rhétoriques, comme les y invitait le texte de Sénèque : hypotypose (ou *evidentia*), paradoxes, *sententiae*, champ lexical de la torture et du démembrement, registre pathétique, recours à l'ironie. Notons toutefois que cette dernière était circonscrite à certaines expressions (*At quanto Xerses facilior!*) et ne pouvait servir à caractériser le texte dans son ensemble ; de même, l'évocation de « l'humour noir » de l'auteur n'était guère adéquate pour décrire ici l'indignation qui affleurait sous des formules grinçantes et antiphrastiques. De même, il était justifié d'évoquer la nature didactique et argumentative du texte (*docere*), mais non de gloser pour autant les moindres connecteurs logiques qui le scandaient ; on pouvait enfin soutenir que le

passage ressortissait en partie au *delectare*, à condition de ne pas traduire ce verbe par « divertir », mais plutôt par « plaire », car il est bien ici question d'un plaisir lié à l'esthétique de l'horreur, comme dans les tragédies de Sénèque (songeons à *Thyeste* ou *Œdipe*, qui abordent de surcroît les questions de la tyrannie et de la monstruosité), plaisir qui conduit à l'autonomisation de certaines descriptions dont celle du supplice de Téléphore de Rhodes. Il convenait en revanche d'éviter des naïvetés à propos de l'affrontement entre les puissants « méchants » et les faibles « gentils », des confusions entre personnages historiques et souverains mythiques (parmi lesquels certains ont rangé Darius et Xerxès) ou entre registres pathétique et lyrique (Sénèque étant même parfois qualifié d'« àède romain »), et enfin des considérations hors-sujet (sur le refus du sacrifice humain de la part des Romains, qui les distinguerait ici des barbares orientaux) voire fantaisistes (à propos de la haine supposée de Sénèque pour des mœurs orientales corruptrices, illustrées pêle-mêle par les religions dionysiaques ou l'apothéose des empereurs de leur vivant). Ces approximations ne sauraient toutefois faire oublier les formules ciselées ainsi que les analyses lumineuses de certains candidats dont le jury a eu grand plaisir à lire et relire les copies, en espérant qu'elles seront plus nombreuses encore l'an prochain.